

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 22 juin 2020 à compter de 19 heures 30, exceptionnellement par Facebook live et à huis clos conformément à l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

0 personne assiste à la séance via Facebook live.

ADOPTION DE LA RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 22 JUIN 2020

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes via Facebook live.

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit réouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-185 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Adoptée à l'unanimité

2020-06-186 CONDITIONS DE VENTE DES TERRAINS DE LA RUE TOUCHETTE

Ce point est retiré

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

2020-06-187 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2019-12 - TRAVAUX DE RÉNOVATION DU 31 RUE PRINCIPALE**

Ce point est retiré

2020-06-188 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-19 - TRAVAUX ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (CENTRE COMMUNAUTAIRE) - TOILETTE HANDICAPÉ**

Ce point est retiré

2020-06-189 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-28 - TRAVAUX D'ÉMONDAGE SUR LA ROUTE PERREAULT**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions et qu'elles sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire émonder les arbres sur la route Perreault dont les branches font obstruction au passage des véhicules sur la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse respecte le budget pour lesdits travaux.

| ENTREPRISES | MONTANTS \$ (INCLUANT LES TAXES) |
|------------------|-------------------------------------|
| Émondexpert inc. | 7 128.45 \$ |
| ArborEco | 1 494.68 |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-28 à ArborEco pour l'émondage des arbres sur la route Perreault, pour un montant de 1 494,68 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-190 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-24 DE GRÉ À GRÉ - TRAVAUX AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de J.C. Ostrowski ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réaliser les travaux d'aménagement paysager des terrains municipaux inscrits au plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

| ENTREPRISE | MONTANT \$ (INCLUANT LES TAXES) |
|----------------|------------------------------------|
| J.C. Ostrowski | 94 268 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-24 à J.C. Ostrowski

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

pour les travaux d'aménagement paysager des terrains municipaux, pour un montant de 94 268,68 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-191 **NON-ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-11 - DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 ET AUTORISATION DE RETOURNER EN APPEL D'OFFRES MODIFIÉ SCM-2020-27**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres SCM-2020-11, une seule soumission a été reçue et que le conseil ne désire pas octroyer ledit contrat, mais plutôt retourner en appel d'offres modifié SCM-2020-27.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de ne pas octroyer le contrat SCM-2020-11 et d'autoriser la direction générale ou en son absence la direction générale adjointe à initier le processus d'appel d'offres modifié SCM-2020-27.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-192 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-29 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE LOT 6 344 224 DE LA RUE TOUCHETTE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions et qu'elles sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande les services professionnels pour la préparation d'une demande d'autorisation environnementale concernant le lot 6 344 224 de la rue Touchette ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse respecte le budget pour lesdits services professionnels.

| ENTREPRISES | MONTANTS \$ (INCLUANT LES TAXES) | TAUX HORAIRE POUR LE SUIVI AVEC LE MINISTÈRE |
|--------------------------------------|--|---|
| LCL environnement / JR environnement | 3 449,25 \$ | 105,00\$ |
| BBA inc. | 13 911,98 \$ | 120,00\$ |
| Terrapex environnement Ltée | 11 957,40 \$ | 70,00 \$ @ 150,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-29 à LCL environnement / JR environnement pour les services professionnels de la préparation et la signature d'une demande de certificat d'autorisation environnementale au ministre du ministère de l'Environnement et la lutte contre les changements climatiques, concernant le lot 6 344 224

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

de la rue Touchette, et à signer toute demande de certificat d'autorisation et tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour un montant de 3 449,25 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par le public.

2020-06-193 *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 45.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier